

## Mise en place d'un Contrat Nature sur le territoire de la Communauté de communes des Avaloirs

### Identité du territoire



**Localisation :** Région Pays de la Loire, Mayenne

**Superficie :** 311 km<sup>2</sup>

**Population :** 31,5 hab./km<sup>2</sup>

#### Spécificités paysagères et types de milieux :

Territoire agricole à dominante bocagère, territoire en tête de bassin versant avec une forte présence de prairies humides.

#### Pressions identifiées :

- Arasement des haies,
- Mise en culture des prairies,
- Destruction des zones humides,
- Abandon / comblement des mares.

### Pour aller plus loin...

#### Sites Internet :

[www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr)

Vidéo « Des Contrats Nature pour maintenir la biodiversité »

#### Contacts:

Gabriel SOULARD  
Chargé de mission  
aménagement du territoire  
[gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr](mailto:gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr)

Pauline GAUTIER  
Chargée de mission TVB  
[pauline.gautier@parc-normandie-maine.fr](mailto:pauline.gautier@parc-normandie-maine.fr)

#### Structure porteuse de l'action :

PNR Normandie-Maine en tant que coordinateur



#### Mots clés

Entrée Thématique	Type d'action
x Paysage	x Préservation / Gestion
x Aménagement et documents d'urbanisme	x Restauration / Remise en bon état
x Milieux aquatiques et humides	x Intégration dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
x Espèces et habitats naturels	x Sensibilisation / Communication
x Agriculture	

### Contexte de l'élaboration de la TVB à l'échelle du territoire

#### Historique de la démarche TVB

- Les réflexions sur la Trame verte et bleue (TVB) ont débuté en 2008 lors de la révision de la charte du Parc (2008/2020) :
- À partir de 2008 le Réseau Expérimental de Valorisation Écologique (REVE) est constitué pour organiser la réflexion sur les réseaux écologiques avec les différents partenaires du Parc, c'est le début de la TVB.
  - En 2008 également, un travail d'identification de la TVB sur le territoire du Parc se met en place, il s'est concrétisé en février 2013 par la parution d'un document identifiant la TVB du Parc.
  - En 2009, un travail d'identification et de propositions d'actions sur la TVB en ville est effectuée à Alençon dans le cadre des Ateliers du Grenelle.
  - En 2010 une typologie des haies sylvatiques comme outils d'identification des corridors écologiques est établie.
  - Situé sur deux régions (Pays de la Loire et Basse Normandie) le Parc suit et appuie les différents processus d'identification de la TVB au niveau régional et local.

Dans la continuité de ces actions, le Parc a répondu à l'appel à projet **Contrat Nature de la région Pays de la Loire** en 2011 et a commencé sa mise en œuvre en 2012 pour deux ans.

#### Contexte régional

Le Contrat Nature en Pays de la Loire fait partie d'une démarche d'anticipation des SRCE pour tester et mettre en œuvre des mesures de conservation de la TVB. C'est un outil de la Région Pays de la Loire qui peut s'appliquer à des échelles et sur des thématiques variées.

Le montant maximum de l'aide sur deux ans est de 500 000 euros HT et 80% maximum du montant total du budget, plus le financement de l'animation, à hauteur de 50% et 15 000 euros maximum par an.

Le Contrat Nature prend depuis 2011 la forme d'un appel à projet régional à destination des collectivités et des associations.

## Présentation de l'action

### **Enjeux et objectifs :**

La proposition du Parc, issue de la première génération des Contrats Nature, vise à la restauration, la valorisation et la préservation de la trame bocagère sur la communauté de communes des Avaloirs (16 communes au nord de la Mayenne). Ce Contrat Nature s'inscrit dans une démarche participative associant les différents acteurs du bocage et s'attache à relier les enjeux économiques et écologiques en intégrant des actions dans des domaines variés (agricole, appui économique à la filière bois-énergie, urbanisme).

Il a pour objectifs:

- La rémunération de l'entretien des prairies humides situées hors des sites Natura 2000
- La restauration des haies et des mares
- La valorisation économique des haies
- L'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.

### **Identification et cartographie des continuités écologiques**

Les continuités écologiques du territoire du Contrat Nature ont été identifiées par le Parc en 2011 par traitement informatique sous SIG. Ce traitement a permis de caractériser les éléments structurants du paysage permettant les déplacements potentiels de la biodiversité. Trois indices simples ont été calculés et croisés :

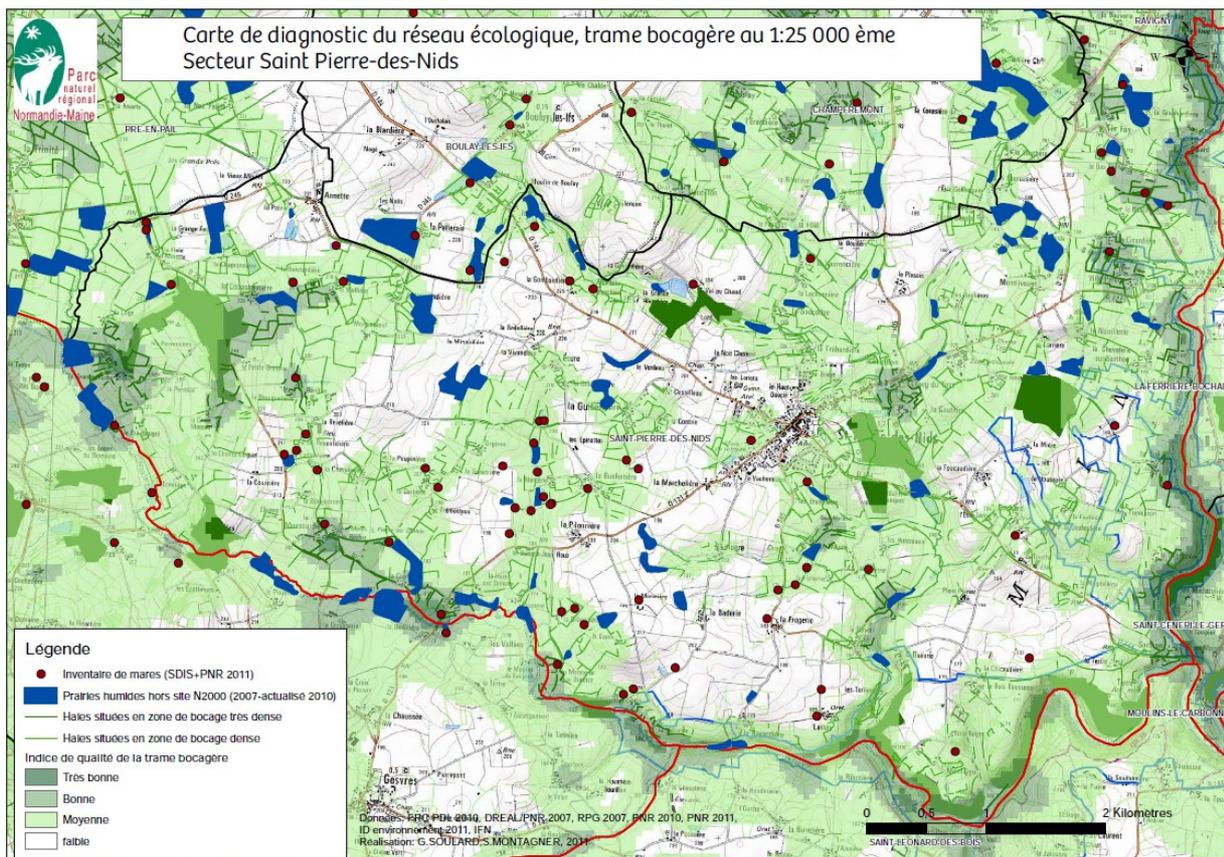
- densité de lisières forestières et de haies (BD TOPO 2010),
- densité de prairies permanentes déclarées (RPG2007),
- densité de zones humides (base de données DREAL vérifiée en partie en 2007 par le Parc) et de cours d'eau.

Un indice synthétique a été calculé par la suite en additionnant les indices haies bocagères et prairies permanentes.

Les données disponibles au niveau du Parc et de ses partenaires ont été rajoutées : prairies d'intérêt patrimonial, prairies de pentes etc.

Cette cartographie a ensuite été comparée avec les observations de terrains et les cartes réalisées sur la qualité du bocage. Les retours des partenaires de la démarche ont été intégrés.

Ces données sont disponibles au 1/25000<sup>ème</sup>.



## Données utilisées :

RPG 2007, Inventaires des zones humides 2011-2012 DREAL Pays de la Loire et Basse Normandie, Inventaire des haies Fédération régionale de chasse. BD IGN 2010, données mares du SDIS (points incendies géo-référencés), données espèces du PNR.

## Description détaillée des actions portées par le Contrat Nature en 2012

Dates	Étapes et opérations mises en œuvre	Outils et données mobilisés
2012	<p><b>Test d'une MAEt prairies humides à obligation de résultat hors sites Natura 2000 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une liste de plantes contractualisables ;</li> <li>Rencontre d'agriculteurs pour présenter la démarche ;</li> <li>Relevés floristiques sur les prairies du territoire ;</li> <li>Estimation des surfaces à contractualiser.</li> </ul>	Appel à projet DRAAF/ plan national d'action zones humides
Août 2012	Achat d'un scieur fendeur de bûches par la CUMA de Pail. Financement à 80% par la région Pays de la Loire.	Aide du Contrat Nature
Courant 2012	Préparation des <b>opérations de plantations et de restauration de mares</b> : rencontre des exploitants agricoles, numérisation des projets de travaux, préparation des appels publics à la concurrence.	SIG Marché à clause d'insertion

Courant 2012	<b>Communication</b> : visites sur le terrain incluant exploitations agricoles et chaudières bois-décheté, lectures de paysages et visites au pied des haies, présentations en salles (comités de pilotage, présentation en CUMA, présentation régionale), diffusion dans les médias : radio et presse écrite, newsletter et site internet du Parc. Edition et diffusion d'une plaquette présentant le territoire et les actions du Contrat Nature en faveur de l'agriculture.	Radio, presse écrite, site internet et newsletter. Plaquette 4 pages avec volet détachable (utilisation de lettres T pré-timbrées pour favoriser les réponses). Liste des agriculteurs fournie par la chambre d'agriculture puis par les données de déclaration PAC.
Septembre-décembre 2012	Etude de faisabilité d'une plateforme de stockage du bois-décheté	Aide du Contrat Nature, prestation confiée à la FDCUMA de la Mayenne
Courant 2012	Suivi des réunions sur la réalisation des cartes communales et PLU sur le territoire. Conseil du Parc pour l'identification des haies au titre du R421-23i ou L123-1-5 7° du code de l'urbanisme	

## Partenaires des différentes actions



Partenaires	Spécificités
Région Pays de la Loire	Partenaire financier à l'origine du Contrat Nature
Conseil Général de la Mayenne	Partenaire financier et connaissance du bocage
DRAAF Pays de la Loire	Partenaire financier à l'origine de l'appel à projet sur les MAE et prairies humides à objectif de résultat hors sites Natura 2000
Communauté de communes des Avaloirs	Partenariat politique, maître d'œuvre sur certaines actions comme la réalisation d'une plateforme bois décheté, l'inventaire des haies pour les documents d'urbanisme...
CUMA de Pail, FDCUMA, SCIC Mayenne Bois Énergie	Compétence technique sur le bois énergie, l'entretien du bocage et connaissances des agriculteurs du territoire du Contrat Nature. Maîtrise d'œuvre sur le scieur fendeur de bûches, étude d'opportunité de la mise en place d'une plateforme bois décheté.
Chambre d'agriculture de Mayenne	Partenaire technique sur le bocage et les prairies humides (sous forme de prestations), connaissance des agriculteurs
Acteurs du bocage : associations naturalistes (ID Environnement, Mayenne Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Avaloirs), conseil de développement, fédération de chasse	Connaissance du territoire et appui technique (prestation pour certaines structures)
Parc Naturel Régional Normandie-Maine	Rôle d'animateur/coordonnateur. Compétence technique et connaissance du territoire et bocage.

## Évaluation et suivi

### Animation et modalités de suivi

Le Parc assure le suivi et l'animation du Contrat Nature via la coordination des différentes actions.

Un comité de suivi technique composé des différents partenaires cités ci-dessus se rassemble lors de la prise de décisions importantes, environ tous les 3 mois (variable selon les demandes).



PNR Normandie Maine, Visite de terrain avec les partenaires du Contrat Nature

### Dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation est intégré à l'appel à projet Contrat Nature.

#### Indicateurs :

Certaines actions sont évaluées directement après réalisation (achat de matériel, mise en place d'infrastructures), d'autres mériteront un suivi dans le temps (replantation de haies, restauration de mares, contractualisation des prairies humides). Voici quelques exemples :

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs qualitatifs / de suivi
MAET prairies humides	Surfaces engagées	Suivi floristique sur des parcelles testes
Mares	Nombre de mares restaurées	Équitabilité (diversité de Shannon/diversité maximale) du peuplement d'amphibiens avant et après travaux (t+5)
		Évolution du nombre d'espèces de la Directive Habitats 92/43/CE avant et après (t+5) travaux de restauration
Replantation / regarnissage de haies	Nombre de kilomètres replantés / regarnis	Suivi des populations de Chouettes chevêches
		Localisation au regard de l'enjeu continuité écologique et des conclusions des plans de gestion communaux
Réalisation de plans de gestion communaux du bocage à l'échelle de la Communauté de communes des Avoisirs	Nombre de documents d'urbanisme tenant compte des haies	Suivi des populations de Chouettes chevêches (le Parc réalise sur ce secteur un suivi depuis 1988)
	Nombre de kilomètres de haies faisant l'objet d'un plan de gestion	
Acquisition locale d'un combiné scieur-fendeur pour faciliter l'entretien des haies par valorisation du bois en bois-bûche.	Nombre de kilomètres de haies entretenues par an	Suivi des populations de Chouettes chevêches
	Nombre d'arbres têtards entretenus par an et susceptibles d'héberger des espèces de la directive habitat 92/43	

Plans bocagers et inventaires des haies à l'échelle des communes de la Communauté de communes des Avoisirs	Nombre de réunions de concertations et sorties de terrain associant les exploitants agricoles / Nombre de participants aux sorties de terrain	Suivi des documents d'urbanisme et de la concertation pour le suivi et la réglementation de l'arrachage des haies et de l'intégration des Trames vertes et bleues dans les documents
	Nombre de documents d'urbanisme tenant compte des haies	
Intégration de la TVB dans les documents locaux d'urbanisme	Nombre de réunions de concertations organisées	Surfaces et ou linéaires de corridors écologiques protégés par le règlement d'urbanisme

## Coût de l'opération et financement

Bénéficiaires (Communes, agriculteurs etc.)	Région	Autres financeurs (Conseil général de Mayenne, Chambre d'agriculture, FEDER, etc.)	TOTAL (actualisation 2013 sans MAEt)
<b>94 598,9€</b>	<b>227 897,35€</b>	<b>107 498,75</b>	<b>429 995€</b>
<b>22 %</b>	<b>53%</b>	<b>25%</b>	<b>100 %</b>

## Bilan

Points forts et clés de réussite	Limites, difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ <i>Mise en place d'un dialogue autour du bocage entre les différents acteurs concernés.</i></li> <li>⤴ <i>Ouverture, au-delà du Contrat Nature, de perspectives de développement de la filière bois-décheté à plus long terme.</i></li> <li>⤴ <i>Volonté des élus de la communauté de communes des Avoisirs de protéger et valoriser le bocage.</i></li> <li>⤴ <i>Bonne adhésion de la profession agricole sur les volets de valorisation économique du bocage.</i></li> <li>⤴ <i>Intérêt de penser le bocage dans sa globalité avec l'ensemble des acteurs, y compris sur la dimension économique (une première sur ce territoire).</i></li> <li>⤴ <i>Une des clés importantes de réussite : le financement par la Région de l'animation du Contrat.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ <i>Montage administratif et financier complexe car la diversité des actions fait intervenir plusieurs financeurs (avec des attentes différentes), plusieurs partenaires (y compris dans une seule et même structure : par ex. la DDT avec l'urbanisme et les aides agricoles).</i></li> <li>⤴ <i>Plusieurs maîtres d'ouvrages qui rendent plus complexe la maîtrise des actions mais obligent au dialogue.</i></li> <li>⤴ <i>Les documents d'urbanisme mis en place ne sont pas adaptés à une protection réglementaire du bocage et la superposition d'une protection du bocage et des sites Natura 2000 (étude d'impact) se révèle conflictuelle/difficile.</i></li> <li>⤴ <i>La multiplication des inventaires/réglementation dans un temps court (documents d'urbanisme, inventaire des zones humides, TVB...) inquiète les élus et la profession agricole.</i></li> <li>⤴ <i>Difficulté de cibler effectivement les actions sur les secteurs de restauration de continuités écologiques (faire aussi selon les attentes des agriculteurs et autres).</i></li> <li>⤴ <i>Manque de sensibilisation auprès des particuliers et entreprises privées.</i></li> <li>⤴ <i>Temps restreint de l'action et des financements pour certaines actions (MAEt, plateforme bois-énergie).</i></li> <li>⤴ <i>Suppression de financements FEDER ayant bouleversé certaines actions.</i></li> </ul>

## Perspectives

Dates et échéances prévisionnelles	Étapes et opérations à venir	Outils à mobiliser
Automne 2013	Replantation et regarnissage de haies. Volonté de travailler avec des personnes en insertion	Aide financière du Conseil général de la Mayenne et de la Région Pays de la Loire
2013	Plans de gestion sur les exploitations agricoles (intégration d'un volet biodiversité)	Convention avec la chambre d'agriculture de Mayenne. Réflexion dans le cadre de plans de gestion harmonisés à l'échelle régionale
2013	Inventaires des haies sur une dizaine de communes	Contrat Nature
2013-2017	Contractualisation de MAEt prairies humides à objectif de résultats sur les prairies humides	Appel à projet DRAAF programme d'action zones humides
2013	Restauration d'une dizaine de mares dans des continuités écologiques	Contrat Nature
Février 2013	Étude d'opportunité d'installation d'une plateforme de bois déchiqueté sur la communauté de communes des Avals	Contrat Nature
2013	Réalisation d'une plateforme bois déchiqueté	Aides financières Contrat Nature et CG53
2013	Journée de sensibilisation sur la gestion des haies : association des agriculteurs, des entreprises et des services d'entretien des routes	Contrat Nature

## Transposabilité de la démarche

Cette démarche est transposable sur un autre territoire car elle regroupe différentes actions déjà mises en place ailleurs et les articule pour servir la reconstitution et la valorisation des continuités bocagères. Ces actions nécessitent d'être adaptées aux enjeux du territoire visé.

Plusieurs territoires ont déjà contacté le Parc pour demander des conseils sur le montage.

## Conseils pour la réalisation d'une action similaire

Il est important de prévoir les modalités de mise en œuvre technique le plus en détail possible (mais le mode « appel à projet » ne le permet pas toujours malheureusement) en amont avec les différents financeurs et partenaires techniques, même lorsque ceux-ci donnent un accord de principe sur les actions.

L'assurance de certains financements type FEDER est aussi essentielle pour le bon déroulement de la démarche.

Il est recommandé d'anticiper d'éventuels effets d'aubaine de ce type d'appels à projets, à savoir de fonder les actions sur des attentes concrètes dans les deux ans de réalisation du territoire.



PNR Normandie Maine, Haie regarnie